



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES
Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE



De la Nature et des Hommes

www.sepanso40.fr



Cagnotte, le 3 juillet 2018

Monsieur Florent DEVAUX
Commissaire enquêteur
Mairie de Cazères S/Adour
Mairie de Renung
Mairie de Duhort-Bachen

Transmission électronique : pref-amenagement@landes.gouv.fr

Objet : Enquête publique relative à la demande d'autorisation d'étendre l'exploitation d'une carrière de sables et graviers sur les communes de Cazères Sur l'Adour, Renung et Duhort-Bachen présentée par la Société Gascogne Matériaux

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Nous avons étudié le dossier concernant la présente enquête publique qui vous a été confiée. Après avoir examiné les différentes pièces nous avons consulté le rapport de l'autorité environnementale selon notre habitude ; nous avons été très satisfaits de constater que la SEPANSO est vraiment en phase. Lorsque nous avons vu que le signataire était Monsieur Hugues Ayphassorho nous avons compris : ses compétences et ses expériences expliquent la qualité de son rapport.

Observation 1 d'ordre général :

Nous regrettons que le système administratif permette de solliciter en même temps le renouvellement d'une autorisation de carrière et une extension de celle-ci sur de nouvelles parcelles. Nous observons d'ailleurs que pour limiter les critiques qui pourraient venir des milieux agricoles, le pétitionnaire imagine que des agriculteurs puissent prélever de l'eau pour irriguer des parcelles exploitées. La SEPANSO tient à faire remarquer que la création d'un stockage d'eau destiné à l'irrigation impose une étude hydraulique spécifique, laquelle n'est pas fournie dans le dossier.

La présente enquête publique ne peut pas servir à valider une création de stockage aux fins d'irrigation.

Observation 2 relative à l'Adour :

La SEPANSO doute fort que les plans d'eau puissent être hydrauliquement indépendants de la nappe. Nous doutons encore plus que l'entreprise puisse prouver que les plans d'eau créés sont étanches : comment pourraient-ils l'être ? Nous suivons deux sites sur l'Adour et nous constatons régulièrement que les battements de ces lacs de gravières correspondent parfaitement aux évolutions du fleuve voisin. Les lacs de gravières, comme cela a été souligné par l'Agence de l'Eau, jouent deux rôles fondamentaux (quantitatif puisqu'ils réalimentent le fleuve à l'étiage, et qualitatif puisqu'ils sont le siège d'un processus de dénitrification lorsqu'il y a des apports de nutriments azotés). La proximité de l'Adour est exposée, mais les impacts environnementaux des carrières en lit majeur semblent minorés comme l'avaient été en leur temps les impacts environnementaux des extractions dans le lit mineur. Les extractions mettent au jour la nappe d'accompagnement de l'Adour et il semblerait logique de réaliser un suivi de la qualité des eaux de ces nouveaux plans d'eau.

Par ailleurs, la SEPANSO s'inquiète à propos du risque de divagation de l'Adour vers cette zone dépressionnaire. Nous travaillons encore trop sur la base des données passées alors que nous constatons déjà des évolutions climatiques et des changements conséquents en ce qui concerne les régimes des fleuves ; or les Gaves sont justement des fleuves pour lesquels les scientifiques restent prudents tant l'incertitude est grande sur leurs têtes de bassin !

Observation 3 relative à l'étude d'impact :

La SEPANSO apprécie la qualité du contenu de celle-ci. Nous n'avons pas identifié d'ommission et c'est assez logique puisque l'entreprise travaille dans le secteur depuis si longtemps que ses responsables ont eu l'opportunité d'étudier les milieux environnants, confortés par les divers spécialistes. La stratégie Eviter-Réduire-Compenser ne semble pas vraiment convaincante alors qu'il y a des milieux sensibles et des espèces remarquables. Et surtout les problèmes des espèces invasives, bien visibles à partir de la voirie publique sur des parcelles exploitées, paraissent sous-estimés ; nous savons par expérience hélas qu'une surveillance annuelle est insuffisante et qu'il faut une veille très régulière pour éradiquer toute nouvelle implantation.

Observation 4 relative au voisinage :

L'entreprise, qui a toujours cherché à travailler, autant que faire se peut, loin des habitations, se rapproche de maisons et affectera la qualité de vie de leurs habitants. La SEPANSO estime que l'entreprise se devra de dialoguer avec les riverains pour trouver un modus vivendi et éviter des plaintes pour troubles de jouissance : des échanges devraient permettre de trouver un terrain d'entente : horaires de travail...

Conclusion :

Même si la SEPANSO entretient plutôt de bonnes relations avec la Société Gascogne Matériaux, nous regrettons de ne pas avoir été consultés en amont, ce qui aurait peut-être permis grâce à nos questionnements de produire un dossier plus complet. Nous nous demandons comment les responsables de l'entreprise répondront aux questions clairement posées par l'Autorité Environnementale. En l'état actuel du dossier, la SEPANSO espère que vous assortirez votre avis, si celui-ci est favorable, de toutes les réserves utiles pour que l'Adour et son environnement soient protégés.

En vous remerciant pour l'attention accordée à nos observations, je vous prie d'agr er,
Monsieur le Commissaire enqu teur, l'expression de ma consid ration distingu e.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Cingal' with a stylized flourish underneath.

Georges CINGAL
Pr sident F d ration SEPANSO Landes
Secr taire G n ral F d ration SEPANSO Aquitaine
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnotte
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr
<http://www.sepanso40.fr>